

ABONNEMENT.

Saumur :  
 Un an . . . . . 36 fr.  
 six mois . . . . . 18  
 trois mois . . . . . 9  
 Poste :  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 six mois . . . . . 18  
 trois mois . . . . . 9

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 50 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75  
 RÉSERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 trôle. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Août 1883.

LE TONKIN.

La flotte française a commencé le bom-  
 bardement de Hué le 13 août.

Du moment, dit l'Union, qu'on ne se  
 borne plus à protéger le Tonkin contre les  
 incursions des pirates, mais qu'on attaque  
 la capitale même de l'Annam, nul ne peut  
 nier que ce ne soit là une guerre, dans le  
 vrai sens du mot.

Nous faisons réellement la guerre à l'em-  
 pire d'Annam, ou bien la langue française  
 n'a plus sous la République son sens ordi-  
 naire.

Or, le gouvernement, suivant la tactique  
 suivie dans les affaires de Tunis, a nié for-  
 mellement que nous fussions en état de  
 guerre. M. Challemel-Lacour, après l'avoir  
 avoué devant la Chambre des députés, est  
 revenu, devant le Sénat, sur ses déclara-  
 tions. A l'entendre, c'était la guerre sans  
 être la guerre, sous prétexte qu'on avait de-  
 vant soi un peuple barbare, en dehors du  
 droit public européen.

Il ne faut pas jouer sur les mots et se  
 laisser duper par le langage ambigu de nos  
 ministres. Quand on a inscrit dans la Con-  
 stitution que le gouvernement ne pourrait  
 pas entreprendre de guerre sans l'assenti-  
 ment des Chambres, personne ne s'est mé-  
 pris sur le sens du mot. Tout le monde a  
 entendu que le gouvernement ne pourrait  
 tirer l'épée et engager nos soldats, soit en  
 Europe, soit ailleurs, sans la participation  
 du Parlement. C'était une précaution prise  
 contre le goût des aventures qui pouvait  
 séduire ou entraîner un ministère. On n'a  
 pas voulu que l'or et le sang de la France  
 fussent à la merci d'un cabinet. Voilà le vrai  
 sens de cet article de la Constitution; et  
 nous défions tous les jufistes d'en trouver  
 un autre.

En portant la guerre dans l'Annam, —  
 avec ou sans déclaration, peu importe, —

sans un vote formel des Chambres, le gou-  
 vernement viole donc le pacte constitution-  
 nel.

En droit, il devait, avant d'attaquer Hué,  
 convoquer le Parlement, lui exposer la si-  
 tuation, et obtenir son assentiment. Or, il  
 ne le fait pas.

Ce qui rend plus grave cette violation de  
 la Constitution, c'est que cette expédition sur  
 Hué a dû être résolue pendant que les Cham-  
 bres étaient encore en session; et on ne leur  
 en a rien dit.

De plus, si nous calculons bien, les opé-  
 rations militaires ont dû commencer le 13  
 août, et les élections se faisaient le 21. Toute  
 la France allait au scrutin sans savoir qu'on  
 l'engageait dans une guerre lointaine. Le  
 gouvernement lui cachait la vérité pour es-  
 croquer un succès électoral.

Voilà comment nous sommes gouvernés  
 sous la République, qui a tant de fois pro-  
 mis la liberté, le contrôle, la soumission du  
 gouvernement aux Chambres, toutes les ga-  
 ranties parlementaires en un mot. Le mi-  
 nistère se moque de tout, quand il a à sa-  
 tisfaire ses intérêts et son goût des aventu-  
 res.

Députés et sénateurs protesteront-ils?  
 Nous en doutons. Ils sont en vacances, et  
 ils ne sortiront pas de leurs loisirs pour  
 accomplir un devoir. Leur silence donne un  
 blanc-seing au cabinet, celui-ci en use et en  
 usera largement; il sait fort bien qu'on ne  
 renverse les ministères que pour satisfaire  
 des compétitions personnelles et jamais pour  
 sauvegarder les intérêts de la France.

Le Standard reçoit de son correspondant  
 qui est avec l'armée française au Tonkin la  
 dépêche suivante :

« Le colonel Badens a attaqué les forts  
 retranchements élevés par les Pavillons  
 noirs au sud de Nam-Dinh.

» L'ennemi résista d'abord à la première  
 charge des Français, mais aussitôt que ceux-  
 ci commencèrent la fusillade, les Annamites  
 s'enfuirent en grande confusion, poursuivis  
 par les Français.

» Les ennemis ont subi de grandes per-  
 tes, tandis que les Français n'ont eu que  
 deux hommes tués et six blessés. »

Chronique générale.

Le bruit, répandu à Saïgon, d'une victoire  
 nouvelle remportée par le colonel Badens  
 autour de Nam-Dinh semble heureusement  
 confirmé par les informations du Standard.  
 Il est étrange que le gouvernement ne soit  
 pas renseigné sur les opérations de notre  
 corps expéditionnaire.

Il paraît probable, du reste, qu'il s'agit  
 d'une démonstration plutôt que d'une atta-  
 que de vive force par notre petit corps expé-  
 ditionnaire. On sait que la ville de Hué a  
 été fortifiée par des officiers français d'après  
 les principes européens; naguère on l'ap-  
 pelait le « modèle de Strasbourg ». Si l'amir-  
 al Courbet parvient à s'en emparer, avec  
 les forces dont il dispose, ce sera un vrai  
 coup de maître.

BOLAND EST EXPULSÉ.

En exécution de la loi sur les étrangers,  
 M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'inté-  
 rieur, a signé samedi un arrêté aux termes  
 duquel M. Boland, né à Verviers (Belgique),  
 est expulsé du territoire français.

Cet arrêté, qui a été transmis télégraphi-  
 quement aux autorités du département du  
 Loiret, a été notifié à M. Boland, qui habite  
 aux environs d'Orléans dans sa propriété des  
 Charmettes.

La décision du gouvernement a été rendue  
 définitive, à la suite d'un échange de dépê-  
 ches entre M. Waldeck-Rousseau, ministre  
 de l'intérieur, et M. Jules Ferry, président  
 du conseil.

La Cour de cassation va donner beau-  
 coup de besogne à M. Grévy; la Cour su-  
 pême a, en effet, dans son audience de

vendredi, rejeté les pourvois de neuf con-  
 damnés à mort, dont plusieurs femmes.  
 Nous avons déjà les neuf muses, nous  
 allons avoir les neuf grâces.

Dans le département du Cher, où se pré-  
 sentait M. Henri Brisson, on a trouvé au  
 dépouillement du scrutin plusieurs bulletins  
 sur lesquels étaient écrits : « A bas Brisson ! »  
 « Brisson, va te noyer ! » etc., etc.

La cour d'appel de Dijon vient d'autoriser  
 M. Guillabert, ancien sous-préfet, à pour-  
 suivre le nommé Geoffroy, procureur de la  
 République à Mâcon.

M. Guillabert a été, il y a quelques mois,  
 victime d'une arrestation arbitraire et illé-  
 gale ordonnée par le sieur Geoffroy.  
 Celui-ci est un de ces magistrats à tout  
 faire qui ont dû leur avancement à l'exécu-  
 tion des décrets.

Le gouvernement a bien pu, pour recon-  
 naître sa complicité dans cette violation des  
 lois, faire de lui un procureur de la Répu-  
 blique et le nommer à un siège important.  
 Seulement comme le sieur Geoffroy ignorait  
 les principes du droit civil et les éléments  
 du droit pénal, cet avancement rapide n'a  
 pas été sans quelques inconvénients; on  
 doit commencer à s'en apercevoir aujour-  
 d'hui à la chancellerie.

Un correspondant de Rome assure que  
 le Pape a écrit une nouvelle lettre — cette  
 fois complètement personnelle — à M.  
 Grévy.

Le Saint-Père retrace en termes excessi-  
 vement précis les griefs de l'Eglise contre la  
 République française.

On écrit de Londres, 18 août :

« Lord Granville demande à M. Wadding-  
 ton qu'il fasse comprendre à M. Challemel-  
 Lacour tous les avantages d'arriver à une  
 entente avec Madagascar.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M<sup>lle</sup> Bridot

On la disait immensément riche; aussi les pré-  
 tendants attachés à son char étaient-ils nombreux.  
 Elle se montrait des plus capricieuses à leur égard,  
 ajoutait la chronique, et leur faisait subir toutes  
 sortes de fantasmagories épreuves, ni plus ni moins  
 qu'au temps de la chevalerie. Quant à son nom,  
 qu'au temps de la chevalerie. Quant à son nom,  
 c'étaient des divergences étranges. Ceux-ci, la  
 voyant avec le célèbre avocat Vauquelin et sa  
 femme, qui l'appelaient leur fille, la nommaient  
 tout naturellement M<sup>lle</sup> Vauquelin. Ceux-là, sachant  
 qu'elle habitait, aux environs de Trouville, le  
 château de Bossières, et que ce riche domaine  
 faisait partie de sa dot, la gratifiaient du titre de  
 M<sup>lle</sup> de Bossières. Quelques autres enfin, mais à la  
 sourdine et d'un air malicieux, attestaient qu'elle  
 n'était autre que Thérèse Bridot.

Disons-le tout de suite, ces derniers avaient  
 raison. C'était bien la fille et l'héritière du bon-  
 homme Bridot; c'était bien Thérèse.

Recueillie, adoptée par son tuteur, elle se voyait  
 traitée chez lui comme l'enfant, comme la joie de  
 la maison. La femme de l'avocat, Henriette, s'esti-

mait si heureuse de s'entendre appeler du doux  
 nom de mère! Elle n'avait pas d'enfant, et le  
 regrettait d'autant plus qu'elle sentait en son  
 cœur tout un trésor de maternelle affection qui  
 ne demandait qu'à s'épancher. Au couvent déjà, par  
 une enfantine fiction, Thérèse n'avait-elle pas été  
 sa fille? Elle le redevint en réalité. Quelques an-  
 nées s'écoulèrent. Les domestiques, qui plusieurs  
 fois s'étaient renouvelés durant ce temps-là, ne  
 l'appelaient plus que mademoiselle. Bientôt ce fut  
 M<sup>lle</sup> Vauquelin. Thérèse laissait faire; Henriette  
 aussi; son mari de même.

Il était heureux de cette illusion. Ce mot de  
 pupille lui semblait prétentieux; celui de père  
 flattait bien davantage ses instincts de protection  
 et de dévouement, voire même son amour-propre.  
 D'ailleurs, il ne tarda pas à s'attacher à cette char-  
 mante enfant, dont l'impatiente reconnaissance  
 accourait sans cesse au-devant de ses vœux. Ce  
 fut avec bonheur qu'il la vit grandir sous son toit,  
 et, de jour en jour, se développer en intelligence  
 comme en gentillesse. Jusqu'alors, en dépit de la  
 profonde et mutuelle tendresse des deux jeunes  
 époux, la maison avait été un peu triste: une  
 maison sans enfants. L'exubérante activité, le rire  
 franc et clair de Thérèse la remplissaient, l'égayaient  
 désormais tout entière. Quand l'avocat rentrait du  
 palais, le joyeux accueil de sa fille d'adoption le  
 mettait tout en joie lui-même. Quand le soir il

travaillait, ayant Henriette et Thérèse à côté de lui,  
 il les regardait souvent, enlacées l'une à l'autre ou  
 formant au coin du feu quelques-uns de ces groupes  
 en qui se personnifiait la famille, et, l'âme douce-  
 ment émue, la lèvre souriante, une larme sur la  
 joue, il murmurait avec bonheur :

— Enfin, je suis père!

Et c'était vrai, non-seulement pour lui, mais  
 encore pour Thérèse et pour Henriette. Ils en  
 étaient venus à s'aimer tous les trois ni plus ni  
 moins que si les liens du sang eussent existé entre  
 eux.

L'adolescence de mademoiselle Bridot fut donc  
 des plus heureuses. Tout le monde la traitait en  
 enfant gâtée, surtout Henriette. Henriette était si  
 indulgente et si bonne! Une de ces femmes qui,  
 sur la terre, nous font rêver aux anges!

Paul Vauquelin non plus ne se montrait pas  
 très-sévère. Cependant sa tolérante affection n'é-  
 tait pas exempte d'une certaine rigidité, qu'il sa-  
 vait trouver au besoin dans son puritanisme d'hon-  
 nête homme. Il y avait tels moments où, quand le  
 tuteur fronçait le sourcil d'une certaine façon, la  
 pupille, toute récalcitrante qu'elle fût, avait peur  
 et se résignait à l'obéissance.

Ce n'était pas que Thérèse fut indocile. Durant  
 les premières années, tant qu'elle ne sortait guère  
 au delà du cercle de la maison, elle montra tout  
 au contraire une douceur, une sûreté de jugement

que surent développer avec art ses parents adop-  
 tifs. Mais il fallut bientôt la mener dans le monde.  
 Elle devait y rencontrer une sorte de sourde hos-  
 tilité, une méprisante jalousie qui la blessa pro-  
 fondément, qui lui mit comme une enveloppe de  
 glace autour du cœur. Elle voulut savoir, elle in-  
 terrogea. Quelques réponses évasives lui firent  
 tout deviner, peut-être même au delà du vrai.  
 Son ardente imagination s'exagérant le mal, elle  
 en vint à se considérer comme une sorte de paria,  
 à qui des richesses mal acquises et le généreux  
 patronage d'un homme d'honneur ouvraient seuls  
 des portes qui, sans cela, fussent restées fermées  
 pour elle. Tous ses instincts de justice se révol-  
 tèrent contre cet injuste ostracisme. Elle avait  
 dix-huit ans! De quoi donc était-elle coupable?  
 Elle arrivait le sourire aux lèvres et la main ten-  
 due? A peine daignait-on lui toucher le bout des  
 doigts, et, sous de faux semblants de pitié, sa  
 fierté naissante présentait l'envie et la haine.

Son caractère s'agrippait. Loin de solliciter les con-  
 solations et les conseils de Henriette, elle se tut,  
 et, comme à plaisir, irrita sa blessure cachée. Hen-  
 riette et son mari comprenaient bien cependant ce  
 qui se passait dans ce jeune cœur; avec inquiétude  
 ils suivaient les progrès du mal. Mais qu'eussent-ils  
 pu dire à Thérèse?

Ce fut alors qu'elle devint capricieuse, volon-  
 taire, excentrique; alors qu'elle s'éprit d'une folle

En échange, le chef du Foreign-Office offre de faire cesser l'opposition de la Chine au Tonkin, mais c'est à prendre ou à laisser : si l'affaire de Madagascar n'est pas promptement réglée, l'Angleterre, qui a pris ses arrangements commerciaux avec la Chine, fera au Tonkin tous les torts imaginables à la France.

La construction du tunnel sous la Manche rencontre toujours une vive opposition de l'autre côté du détroit. M. Chamberlain, interpellé, a dit que les entrepreneurs ne peuvent pas continuer leurs travaux sans l'assentiment du ministre du commerce, qui, pendant les vacances parlementaires, aura soin de s'assurer que rien ne se fait.

M. le vice-amiral prince de Joinville a été admis dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée navale, à compter du 14 août (loi du 28 mai 1853).

On parle de la démission du consul espagnol à Perpignan, et le *Times* prétend que la main de Ruiz Zorrilla et l'or des radicaux français ne seraient pas étrangers à l'agitation espagnole. M. Chollemel-Lacour n'aurait osé ni rappeler à Paris, ni expulser M. Ruiz Zorrilla, de peur qu'il ne fassent des révélations compromettantes et en contradiction avec les assurances officielles données par le cabinet républicain au gouvernement de Madrid. Ce sont là des assertions qu'il conviendrait de contredire.

#### NE PARLE PAS

Roman nouvelle.

AIR DES DRAGONS DE VILLARS.

Ne parle pas, Boland, je t'en supplie !  
Car nous trahir serait un grand péché !  
Nul ne connaît le traité qui nous lie  
Ni le secret en nos âmes caché.  
Dans le pétrin, que jamais tu nous mettes,  
Et tu pourras fuir vers d'autres climats ;  
Donc, si tu tiens à rester aux Charmettes,  
Ne parle pas, Boland, ne parle pas !

Léon a dit : « La bonne politique  
Est celle dont le profit n'est pas vain.  
Donne au petit député qui trafique  
Avec amour la moitié de ton vin. »  
Si tu l'as fait, si dans nos goussets tinte  
Joyeusement l'or que tu nous comptas,  
Et si tu veux vivre chez nous sans crainte,  
Ne parle pas, Boland, ne parle pas !

#### LE COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin médical du 18 août, 7 h. soir.

Après-midi assez calme. M. le comte de Chambord a pu prendre un peu plus de nourriture qu'hier. Mais toujours même souffrance et même faiblesse. — Baron de RAINCOURT.

passion pour le faste et le fracas, pour les triomphes de l'amour-propre, pour les vanités de la mode, pour l'éclat, le mouvement, le bruit et les fêtes. Jeune fille, elle porta des toilettes à grands falbalas ; elle se jeta avec une sorte d'ivresse dans le tourbillon du plaisir parisien. Dans les salons, elle devint la plus infatigable danseuse ; au Bois, la plus intrépide amazone ; partout enfin, la plus regardée, la plus admirée, la plus brillante et la plus belle.

Si par hasard ses parents d'adoption s'effrayaient de cet enivrement, de cette fougue mondaine, elle leur répondait :

— Ah ! je ne serais pas ainsi, si j'étais réellement votre fille !

Et dans un élan de fiévreuse tendresse, elle étreignait des deux mains son tuteur, elle embrassait follement Henriette.

L'avocat et sa femme se regardaient alors et semblaient se dire :

— Pauvre enfant ! laissons-la faire ; ce n'est pas sa faute.

Qu'eussent-ils pu craindre d'ailleurs ? Il y avait dans cette étrange jeune fille une fierté native, une sauvage indépendance de caractère, une invulnérable honnêteté qui lui servait d'épée. Comme l'hermine, elle serait morte d'une seule tache à sa robe d'innocence.

Cependant, sous cet enjouement orgueilleux,

19 août, 7 h. 30 matin.

« Dyspepsie, douleurs dans la région de l'estomac ; légers troubles dans le cerveau. Grande faiblesse.

» Ainsi aucune amélioration dans l'état de la maladie de M. le comte de Chambord. — Docteur MAYER. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 août.

La tendance du jour est lourde ; les affaires très-restreintes, les contre-parties difficiles à trouver ; il en résulte pour la plupart des valeurs une certaine réaction qui touche particulièrement les rentes ; le 3 0/0 recule à 81.85, l'amortissable à 80.05, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.80.

Les fonds étrangers, sauf l'Egypte qui se maintient à 360.31, fléchissent dans des proportions analogues ; l'Italien recule à 90.65, l'Extérieure est plus ferme et cote 58 15/16 et 58 1/4. A part cela les mouvements des autres valeurs sont de peu d'importance.

La Banque de France est à 5,420. Le Foncier, sans changements notables à 1,307, a plutôt tendance à se relever.

Les Foncières 1883 sont légèrement plus faibles à 348 ; à ce prix, on constate de nombreuses demandes.

La Banque de Paris cote 1,015 et 1,010 ; le Lyonnais 572 ; la Générale 522.

Le Suez, d'ailleurs sans affaires, fléchit à 2,420 et clôture à 2,422.50.

Peu de changements sur les chemins : le Midi cote 1,180, le Nord 1,890, l'Orléans 1,305.

Le Gaz s'avance à 1,380.

En résumé, la Bourse de ce jour est une vraie Bourse d'été ; le manque d'affaires rend le marché très-sensible aux moindres offres, et il est très-difficile de démêler la tendance réelle de la Bourse.

#### Chronique militaire.

L'HABIT BOURGEOIS.

Extrait du courrier du Progrès militaire :

LETRE DU MANS :

« Un ordre du général commandant le 4<sup>e</sup> corps décide que, dans tous les cas, tous les officiers, sans exception, devront se considérer comme en service au moins jusqu'à midi. La circulaire sur la tenue bourgeoise a donc cette étrange bonne fortune d'imposer le port de l'uniforme pendant la moitié de la journée. »

LETRE DE TOURS :

« ... Le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée a publié l'ordre suivant :

« L'ordre général n<sup>o</sup> 13, du 14 avril 1882, mentionne que, dans toutes les troupes du 9<sup>e</sup> corps d'armée, le travail doit cesser à 5 heures du soir.

« C'est à partir de cette même heure que les officiers pourront faire usage d'habits bourgeois.

« Chacun comprendra que, pour répondre à la mesure bienveillante du ministre de la guerre, cette tenue devra être portée dans des conditions conformes à la dignité de l'officier.

« MM. les officiers généraux, chefs de corps et de service, veilleront à ce qu'il en soit ainsi. »

Ainsi, dans le 9<sup>e</sup> corps, l'autorisation ministérielle se change en restriction, attendu que les officiers qui, par hasard, n'ont pas de service à faire l'après-midi, ne peuvent dorénavant quitter la tenue militaire qu'à partir de 5 heures. Où est l'avantage ?

LETRE DE MONTPELLIER :

« ... L'ère des difficultés commence pour la tenue bourgeoise triomphante », avez-vous dit ; certes, l'ancienne tolérance valait mieux que la large autorisation nouvelle. Voici en effet l'interprétation de la circulaire par notre colonel :

1<sup>o</sup> Tout le monde est de service jusqu'à midi ; par conséquent on doit rester en tenue jusqu'à cette heure.

2<sup>o</sup> Les officiers de semaine sont de service toute la journée. Comme les trois quarts des lieutenants et sous-lieutenants sont perpétuellement de semaine, la tenue bourgeoise leur est formellement interdite.

3<sup>o</sup> Il est recommandé aux officiers de ne pas s'habiller en bourgeois d'une façon élégante, afin de ne pas se distinguer de leurs camarades qui n'en feraient pas autant, et surtout de leur colonel.

« Est-ce qu'on ne pourrait pas prescrire facultativement un uniforme bourgeois obligatoire ? »

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons du 135<sup>e</sup> de ligne, avec l'état-major, sont arrivés à Saumur hier, un peu avant 11 heures, par une chaleur accablante. La musique s'est fait entendre depuis la gare d'Orléans jusqu'à la place de la Bilange et en accompagnant le drapeau à l'hôtel de Londres, où le colonel est descendu.

Hier soir, de 5 à 6 heures, un concert nous a été donné par cette excellente musique, si habilement dirigée par M. Elfrigue. Elle a fait passer des instants bien agréables au nombreux public qui se tenait dans le Square et sur la place de l'Hôtel-de-Ville. L'ouverture de *Poète et Paysan*, la fantaisie de *l'Ombre* et celle de *Lucrezia Borgia*, supérieurement exécutées, ont été un vrai succès pour les artistes du 135<sup>e</sup>.

Ce matin, à 5 heures, la colonne a quitté Saumur par la levée de Limoges pour se rendre à Chinon.

Le 2<sup>e</sup> bataillon du même régiment est arrivé aujourd'hui vers 10 heures.

Notre musique municipale, partie de Saumur samedi matin à 9 heures, pour aller prêter son concours aux fêtes du Croisic, sera de retour demain soir.

Ecole centrale des Arts et Manufactures.

Dans la liste, par ordre de mérite, des élèves sortants de l'Ecole centrale auxquels le ministre du commerce a accordé le diplôme

d'ingénieur des arts et manufactures, nous remarquons, avec le n<sup>o</sup> 109, M. Delamarre, constructeur, né à Saumur.

AFFAIRE DU CURÉ DE DISTRÉ. — APPOSITION DES DRAPEAUX SUR LE PRESBYTÈRE.

L'abondance des matières ne nous a pas permis jusqu'à ce jour de rendre compte du procès en police correctionnelle intenté par le parquet de Saumur à M. Vigneron, curé de la paroisse de Distré.

Le 13 juillet dernier, un forgeron de cette localité reçut l'ordre de fixer solidement un drapeau sur le mur du presbytère. Il s'acquitta si bien de cette besogne, que le curé ne put pas enlever les gros clous qui maintenaient la hampe. Aussi, l'attirant à lui, l'extrémité se brisa et le morceau de ce bois est resté cloué au mur.

Cet honorable ecclésiastique ayant été acquitté, un mois auparavant, pour le même fait, par la Cour de Poitiers, crut qu'il lui était permis d'agir ainsi, aucun changement n'ayant été introduit dans la loi depuis que son droit avait été solennellement proclamé par cette juridiction supérieure. Mais il avait compté sans l'élasticité des termes de l'article 257 du Code pénal, et sans la toute-puissante faculté d'interprétation abandonnée aux juges par la loi.

M. le procureur de la République, représentant le réquisitoire de M. le procureur général Barbier dans une affaire analogue devant la Cour de cassation, a soutenu que le curé n'a pas le droit de jouir de la façade extérieure de son presbytère ; que la commune, propriétaire de ce bâtiment, ainsi d'ailleurs qu'aurait pu le faire tout autre propriétaire à l'égard d'un locataire, a le droit de paviser cette façade, pourvu qu'il ne pénètre pas à l'intérieur ; puis, plaçant la question à un autre point de vue, il a reproché à M. le curé un acte que les saints de la primitive Église, qui avaient été soulevés de grands guerriers, n'auraient pas approuvé.

L'avocat de M. le curé de Distré, M. de la Vèze, du barreau de Saumur, n'a pas eu de peine à démontrer combien la théorie de l'accusation était contraire aux lois concordataires et autres accordant au curé un véritable droit d'usufruit, plus étendu même que l'usufruit ordinaire et ne réservant à la commune qu'une dernière propriété nominale, sans aucun avantage même dans l'avenir, mais avec l'obligation de faire toutes les réparations d'entretien, celles locatives étant seules à la charge du curé ; combien, surtout, elle était dangereuse si on la généralisait à tous les propriétaires ou locataires.

A toute époque, les jurisconsultes avaient ainsi compris la jouissance du locataire ; tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de la maison louée ; que, dans tous les cas, la République n'y gagnerait pas ; car si un propriétaire peut paviser le mur de sa maison louée, il peut aussi empêcher son locataire de le faire. D'où là évidemment naîtraient des contestations d'un genre tout nouveau.

à son tour, l'emportait de nouveau à la dérive.

L'imprudente baigneuse se sentit perdue. Quelques derniers efforts ne firent que démontrer son impuissance. Ses bras étaient comme brisés. Sa longue chevelure se dénouait sur ses épaules. Ses oreilles ne percevaient plus qu'un bourdonnement confus. Ses tempes battaient violemment. D'étranges lueurs passaient devant ses yeux. Elle crut qu'elle allait mourir, mais ne s'en effraya nullement. Il y avait dans cette espèce d'agonie quelque chose de doux et d'endormant, comme un bercement suprême avant l'éternel sommeil.

— Eh bien, murmura Thérèse, eh bien, quand je m'en irais ainsi?... le chemin n'est pas long... le ciel et la mer se touchent !

Au loin, sur la plage et dans le remous du reflux, curieux et baigneurs continuaient d'applaudir, croyant à quelque héroïque bravade de la lionne.

Leur adresser des signes de détresse, c'eût été se déshonorer. L'orgueilleuse Thérèse ne le voulut pas. Il y avait bien, à certaine distance, les cordes de sauvetage, mais c'était encore une sorte de défaite que de revenir ainsi. Elle s'effraya de les voir louver vers elle, et plus loin, vers le large, apercevant la voile blanche d'un canot de plaisance, elle plongea dans le sens du courant, et, lancée par lui, disparut avec la rapidité d'une flèche.

Elle remonta bientôt à la cime d'une vague, elle

sous cette gaieté triomphante, il y avait quelque chose d'amer, de hautain, de railleur. Elle voulait s'imposer au monde ; elle cherchait à s'étourdir ; elle n'était pas heureuse !

Non ! car ce qui dominait, ce qui persistait surtout en elle, c'était un besoin de tendresse, de dévouement et d'estime. Elle eût renoncé de grand cœur à ses splendeurs, à ses millions, pour être aimée. Le serait-elle jamais, du moins par un homme digne d'elle ?... C'était cette crainte qui faisait répéter souvent à son second père, à sa seconde mère :

— Pauvre enfant ! pauvre Thérèse !

Les choses allèrent ainsi jusqu'au printemps de sa vingt et unième année. Vers le commencement de juillet, elle partit pour le château de Bussières, en compagnie de Henriette. Paul Vauquelin les y rejoignait de temps en temps, aussi souvent que le lui permettait ses nombreuses occupations, presque à la fin de chaque semaine. Le samedi soir, en embrassant ses deux chères compagnes, il leur disait avec son franc et spirituel sourire :

— Je viens, comme un bon bourgeois que je suis, passer mon dimanche en famille !

On allait souvent, trop souvent, à Trouville, où Thérèse retrouvait toutes les attractions, tous les entraînements, tous les succès de la vie parisienne. C'étaient, à chaque nouvelle apparition, des troussements et des excentricités qui provoquaient

l'ébahissement des badauds, l'envieux dépit des rivales, les adulations des soupirants. Un jour, elle arrivait dans quelque pompeux équipage à la Daumont, ou bien conduisant elle-même un frêle poney-chaise en osier brillant comme de l'or, char de fée conduit par une fée. Le lendemain, à cheval, et toujours sur l'un des plus fougueux qui se pût voir. A l'heure du bain, c'était à qui s'empresserait sur le passage de la lionne, charmante jusque sous son costume de baigneuse, et qui bientôt se jouait à la crête des vagues couronnées d'écume, ainsi qu'une véritable sirène.

Par malheur, la plage trouvillaise a parfois de perfides courants, dangereux pour les plus habiles nageurs eux-mêmes.

Un matin, la mer était assez forte, Thérèse s'aventura plus loin que de raison, piquée au jeu qu'elle était par les braves et les défis d'une foule de tritons et de néréides. En franchissant une dernière vague, elle s'aperçut enfin du péril, et voulut regagner la grève. Mais, outre la violence du ressac, un courant venait de la saisir et l'entraînait au large.

Trop fière pour appeler à son aide, assez courageuse pour accepter une pareille lutte, elle s'efforça de couper la lame et de vaincre le flot.

A peine parvint-elle à se rapprocher de quelques brasses, à s'y maintenir quelques instants. Déjà ses forces s'épuisaient ; déjà le courant, vainqueur

Le curé n'était donc point coupable d'un délit si, en enlevant le drapeau, il n'avait fait qu'user de son droit.

Le tribunal n'a pas abordé la question ainsi posée et a trouvé un moyen terme auquel personne n'avait songé. Il n'est point, d'après lui, nécessaire de rechercher quel est le droit du curé, parce que celui-ci, en effet, a mutilé le drapeau en brisant la hampe, et que ce fait de mutilation à lui seul constituait le délit de l'article 257 ainsi conçu :

« Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à 2 ans et d'une amende de 400 francs à 500 francs. »

Mais s'il l'a mutilé, ce n'est pas avec la volonté de le dégrader; car cet accident n'est arrivé que parce que M. le curé a voulu exercer pleinement son droit d'enlever le drapeau, et si la hampe n'avait pas été si fortement clouée, rien de pareil n'aurait eu lieu. La cause première de ce délit remonte donc à M. le maire - député de Distré, qui a agi contrairement à la loi.

De quelque façon que cette question soit envisagée, il faut toujours en revenir à la définition du droit respectif du curé et du maire sur le presbytère, du propriétaire et du locataire sur toute maison louée.

Mais si le curé a voulu mutiler le drapeau en plus de son droit de l'abattre, ce n'est qu'intentionnellement qu'il a injurié le drapeau français; et alors on ne comprend pas la peine minime de 16 fr. d'amende; elle est en contradiction flagrante avec les prémisses posées par le jugement. D'ailleurs, hâtons-nous de le dire, M. le curé de Distré, engagé volontaire dans les zouaves de Charette dont la conduite fut si héroïque pendant la dernière guerre, à Patay et au Mans, protestait énergiquement de son respect pour le drapeau sous lequel il avait vaillamment servi, et qui représentait la France. Il n'avait donc pas l'intention que semble lui prêter gratuitement le tribunal.

Ce jugement a été déferé de suite à la Cour d'appel qui, nous en avons la ferme espoir, n'éluquera pas la solution du principe de droit, si important pour les curés, et même pour tous les locataires, et ne fera pas dépendre l'existence d'un délit d'un fait matériel, conséquence forcée, dans la circonstance, de l'exercice d'un droit.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce procès qui a pris à la dernière heure une tournure si inattendue.

#### COMMUNE DE GENNES.

Le maire de la commune de Gennes prévient le public que l'assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu cette année dimanche 26 août.

A cette occasion, il y aura différents jeux, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Le concours du comice agricole de Loudun aura lieu dimanche prochain, 26 août, à Monts-sur-Guesnes.

#### ANGERS.

**Un scandale à la Cour d'appel.** — Un incident d'audience à la fois bien regrettable et bien significatif s'est produit lundi dernier à la chambre des appels correctionnels.

Les détracteurs de notre magistrature autrefois si universellement respectée doivent être contents. Leurs voix ont trouvé un écho.

Un jeune drôle, nommé Chevallier, et âgé d'une vingtaine d'années à peine, s'est permis d'insulter la Cour dans les conditions suivantes.

D'abord, il est bon de dire que, devant ses premiers juges, Chevallier s'était déjà comporté de la façon la plus grossière, leur proposant des *bolles de foin* et répondant à leur invitation de se taire par le chant de la *Marseillaise*.

Condamné pour cette attitude, ce précoce vaurien n'a pas craint de recommencer devant la Cour d'Angers la scène scandaleuse dont le tribunal du Mans avait été le théâtre.

Seulement il a cru devoir faire mieux. Interpellé par M. le président de la chambre l'invitant à présenter sa défense, Chevallier a répondu: « A quoi bon! je voudrais avoir affaire à des républicains et vous n'êtes tous qu'un sacré tas de chouans! »

Sur les réquisitions de M. l'avocat général Gallot, la Cour élève à six mois la peine prononcée contre cet être répugnant qui lance à la tête des magistrats cette apostrophe de haut goût: « *Sacré tas de sauvages, va!* »

Cependant l'audience se poursuit et on oublie momentanément Chevallier qui semble assoupi entre deux gendarmes.

Mais, au moment où la Cour allait se retirer, Chevallier se lève brusquement, tenant à la main une pierre assez volumineuse, qu'il avait évidemment mise en réserve, et l'aurait lancée dans la direction des magistrats si les gendarmes n'avaient pu l'arrêter à temps.

Cet acte inqualifiable a vivement ému l'assistance, qui était particulièrement nombreuse à cette audience. On ne doit pourtant pas s'en étonner.

Après tout, certains journaux en ont bien dit d'autres sur la magistrature, mais cette fois-ci c'est le coup de pied de l'âne!

(Petit Courrier.)

La *Gazette du Centre* publie la lettre suivante écrite par l'inspecteur primaire de Bellac à une institutrice de l'arrondissement :

« Madame l'institutrice,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil départemental, dans sa réunion du 6 août, a décidé que les vacances des écoles primaires publiques de la Haute-Vienne

auront lieu du 15 août au soir au 30 septembre.

L'inspecteur primaire,  
» Henri DIVRAY. »

Dans sa fureur idiote contre la fête du 15 août, cet inspecteur primaire oublie que l'Assomption est une fête chômée légalement d'après le Concordat.

#### Publications de mariage.

Eugène-Auguste Tuffeau, cocher, et Emilie Lebrun, cuisinière, tous deux de Saumur.

Théophile Giraud (veuf), herboriste, et Clémentine Bernard (veuve), marchande, tous deux de Saumur.

Joseph-Sulpice-Pierre-Henri Pelon, docteur-médecin, de Saumur, et Céline-Marie Seigneur, sans profession, de Dampierre.

#### VITICULTURE.

Dans la dernière séance de l'Académie des Sciences, deux communications importantes ont été faites relativement au traitement des vignes phylloxérées. La première est de M. Hache (de Santa-Cruz), qui propose la recette suivante pour la destruction du phylloxera. Il s'agit d'un véritable onguent pharmaceutique composé à la fois de sulfure de carbone, de potasse liquide, de soufre, de mercure et d'oxyde de fer, dans des proportions déterminées. On pratique un trou dans les ceps phylloxérés, on y introduit une certaine quantité de l'onguent susdit, et on referme aussitôt l'ouverture, de façon à intercepter le passage de l'air. L'auteur demande que son procédé soit expérimenté en France.

La seconde communication est une note de M. Lachanale, chef du laboratoire de perfectionnement de l'Ecole centrale, qui fait connaître les résultats qu'il a obtenus sur la nature et la constitution du bitume de Judée. M. Dumas rappelle à ce propos que les Arabes, au moyen âge, avaient recours à cette substance contre les insectes qui attaquent la vigne. Il rappelle aussi qu'il y a trois espèces de bitume de Judée: l'une liquide, qui surnage sur les eaux de la mer Morte; une seconde qui se trouve sur les rivages; enfin une troisième que l'on a mise à découvert en creusant le sol, à une certaine profondeur, dans les mêmes parages. La première seule est liquide, partant la plus facile à employer, car il suffit alors d'en enduire les ceps de vigne.

Le bitume qui a été étudié au laboratoire de l'Ecole centrale est celui que la mer a rejeté sur ses bords et qui a été envoyé à l'Académie par M. Patricio, consul de France; il est de consistance solide. Il est identique à celui qu'on trouve dans le commerce et contient, comme lui, 3 pour 100 de soufre. Lorsqu'on le soumet à la chaleur, on constate tout d'abord que les produits de sa distillation sont très-difficiles à obtenir. Néanmoins on a pu en retirer une matière oléagineuse en quantité assez considé-

table; c'est ainsi que 8 kilog. de bitume de Judée, par exemple, ont fourni 2 kilog. d'huile volatile. Mais il est nécessaire d'ajouter que l'opération a demandé un mois de travail. Quoi qu'il en soit, le bitume se compose presque absolument de carbone et d'hydrogène comme le pétrole, et donne lieu, pendant la distillation, à un dégagement considérable d'hydrogène sulfuré.

Reste maintenant la question de son emploi contre le phylloxera, soit en le broyant avec de la poussière de craie ou de silice et en introduisant le mélange dans le sol, au pied même de la vigne phylloxérée.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — M. Foucher de Careil. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — L'après midi au bord de la mer, par X. Dachères. — Les grandes manœuvres au camp de Châlons, par H. Verney. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — La catastrophe d'Ischia, par H. Verney. — *Le Cacique* (suite), par Henri Rivière. — Une école de filles dans l'Oberland, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Echécs.

GRAVURES: M. Foucher de Careil, ambassadeur de France à Vienne. — L'après midi au bord de la mer. — Le sport à la campagne. — Les grandes manœuvres de cavalerie du camp de Châlons. — Paris: Inauguration du monument commémoratif de la défense de Paris (groupe de M. Barrias). — La catastrophe d'Ischia (six gravures). — Suisse: Le dimanche d'une école de filles, dans l'Oberland.

Abonnements: un an, 21 fr.; six mois, 11 fr.; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

#### Marché de Saumur du 18 Août

Blé nouveau (l'h.)	19 75	Halle denolr.	50	130	—
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'h.)	19 50	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moyenn'	77	— luzerne	50	—	—
Seigle . . . . .	75	Foin (dr. c.)	780	70	—
Orge . . . . .	65	Luzerne	780	65	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40	—
Fèves . . . . .	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs . . . .	80	Cire jaune.	50	190	—
— rouges . . . . .	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—	—
Colza . . . . .	65	— qualité (52k. 500)	—	—	—
Chenevis . . . . .	50	— 2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup>	—	—	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>er</sup> qualité	à	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	100	à
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>er</sup>	90	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	85	à
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>er</sup>	90	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	80	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>er</sup>	90	à
Id. 1881, 2 <sup>e</sup>	80	à
La Vienne, 1881, . . . . .	60	à 65

ROUGES (à hect. 20).

Souzy et environs, 1881 . . . . .	160	à
Id. 1881 . . . . .	à	à
Champigny, 1882 . . . . . 1 <sup>er</sup> qualité	200	à
Id. 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup>	175	à
Id. 1881 . . . . . 1 <sup>er</sup>	à	à
Id. 1881 . . . . . 2 <sup>e</sup>	à	à
Varrains, 1882 . . . . . 1 <sup>er</sup>	130	à
Varrains, 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup>	100	à
Bourgueil, 1882 . . . . . 1 <sup>er</sup> qualité	160	à
Id. 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup>	150	à
Id. 1881 . . . . . 1 <sup>er</sup>	à	à
Id. 1881 . . . . . 2 <sup>e</sup>	à	à
Restigné 1881 . . . . .	150	à 140
Id. 1881 . . . . .	à	à
Chinon, 1882 . . . . . 1 <sup>er</sup>	140	à
Id. 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup>	130	à
Id. 1881 . . . . . 1 <sup>er</sup>	à	à
Id. 1881 . . . . . 2 <sup>e</sup>	à	à

reconnut avec joie que le flot la dirigeait précisément vers la yole; elle se dit :

— J'aurai la gloire d'avoir voulu aller jusque-là ! C'est triomphante que je serai ramenée là-bas !

Et, les forces lui revenant comme par enchantement, elle nageait avec une nouvelle audace.

Cependant, au bout de quelques minutes, il lui sembla que la voile blanche, au lieu de se rapprocher, s'éloignait. Elle redoubla de vigueur, mais ces sortes de réactions ne sont que factices et ne durent qu'un instant. La fatigue ne tarda pas à paralyser de nouveau le courage de Thérèse. Restait le courant qui la soutenait, qui la portait encore. Mais la barque était bien loin; pourrait-elle arriver jusque-là ?

Transportons-nous dans la yole, et voyons qui la montait, ce qui s'y disait.

Deux jeunes hommes, deux artistes s'y trouvaient embarqués. L'un, ébauchant en dépit du tangage une marine d'après nature; l'autre, nonchalamment couché à l'arrière, la main sur la barre du gouvernail.

Ce dernier avait une trentaine d'années, un grand air de distinction, voire même de noblesse. Ses mains surtout étaient d'une rare aristocratie. Il était vêtu d'un costume de fantaisie, couleur bleu sombre et très-simple d'ornements, mais que relevait un point rouge à la boutonnière, le ruban

de la Légion-d'Honneur.

Son compagnon formait contraste avec lui. C'était l'artiste plébéien, l'artiste bohème. Une espèce de feutre calabrai, empenché de quelques brins de bruyère, coiffait pittoresquement sa tête aux longs cheveux roux. Le soleil avait déjà brûlé, rougi comme braise ardente son jovial visage, qui ressemblait maintenant, il le proclamait lui-même, à la face truculente d'un satyre peint par Rubens. Son nez au vent respirait la passion des aventures; ses petits yeux émerillonnés pétillaient d'audace et d'esprit. Ce devait être un joyeux compère, un ennemi redoutable, un excellent ami. De pied en cap il était habillé de velours côtelé, jadis vert, déjà presque jaune.

Il s'était improvisé une espèce de chevalier contre le bordage et peignait à grands traits, avec précipitation, presque avec rage, un coin de mer, une seule vague, à l'épogée de son développement, et, comme disent les marins, fleurissant à la cime.

Soudain un violent coup de tangage envoya rouler dans le fond du canot et l'ébauche et le peintre. Celui-ci se releva furieux, maugréant, blasphémant contre le roulis.

L'autre se prit à rire et lui dit :

— Mais, mon pauvre Jacquemart, reconnais donc enfin qu'on ne peut pas faire poser l'Océan. Mesdames les vagues restent rarement tranquilles; c'est folie que de vouloir risquer leur portrait.

— Tu en parles bien à ton aise, répliqua Jacquemart, toi Raymond, le beau Raymond, le chevalier Raymond, à qui le gouvernement commande des tableaux, et qui sera probablement de l'Institut. Mais moi, infortuné Jacquemart, ruiné par la photographie, portraitiste sans ouvrage, c'est vainement que j'ai exposé mes produits au salon de Trouville et tambouriné mon talent dans toutes les feuilles de chou d'alentour. Pas un baigneur exotique, pas une bourgeoise à la mode de Caen, pas même une notairesse de Pont-l'Évêque n'a voulu me confier son profil. Alors, de désespoir, j'ai quitté la terre ingrate pour demander de nouvelles inspirations à madame Amphitrite. Peut-être rencontrerai-je dans sa conquête, attelée de dauphins... peut-être... Eh! mais, que vois-je donc là-bas?... un naufragé!... une femme!...

Déjà Raymond l'avait aperçue; déjà, mettant le cap sur elle, il arrivait dans les mêmes eaux.

— C'est une baigneuse! s'écria Jacquemart; elle est presque évanouie!... elle va couler bas!... Le digne garçon retirait à la hâte sa veste de velours.

Mais Raymond n'avait pas attendu jusque-là; sautant par-dessus le bord, il venait de plonger sous la vague.

Presque aussitôt il reparut à côté de la naufragée. Il la saisit, la soutint, l'amena près du canot, où, Jacquemart aidant, il ne tarda pas à la déposer

immobile, les paupières closes et dans un état de prostration presque complète.

Sa pâleur faisait mieux encore ressortir la perfection de ses traits. On eût dit un visage de marbre. Sa magnifique et ruisselante chevelure l'enveloppait entière ainsi qu'un manteau royal.

— Tudieu! s'écria Jacquemart, la belle fille! une tête de Titien! Où sont mes pinceaux?... je demande à faire un chef-d'œuvre!

— Songeons plutôt à la secourir, dit Raymond, qui s'agenouillait auprès d'elle avec la muette admiration, avec le respect que tant de beauté devait rencontrer dans ce cœur d'artiste.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Le 101<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré aux Colonies françaises d'Asie, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur nos établissements français de l'Inde et sur la Cochinchine française et même un aperçu sur le Tonkin.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Saïgon, du palais du gouvernement à Saïgon, des jonques annamites, de Vinh-Long, près Saïgon, et enfin une excellente carte complétant ce travail unique en son genre et du plus haut intérêt.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte Direct. soir.	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	6 15	9 »	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5	Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	6 23	9 9	11 »	1 24	3 19	4 48	8 13	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 54
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	Chacé-Varrains . . .	7 19	10 12	11 55	4 25	7 44	9 1
1	25	soir, omnibus.	6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	Saumur . . . (arrivée)	7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12
3	32	soir, express.														
7	15	soir, omnibus-mixte.														
10	30	soir, express-poste.														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.			
8	21	omnibus.	10 52	1 15	5 26	12 48	7 5	1 56	8 42	6 »	12 55	6 »	12 55			
9	37	express.	11 30	2 15	6 38	2 6	8 3	2 57	9 46	6 36	1 29	6 36	1 29			
12	48	soir, omnibus-mixte.	12 35	3 19	7 10	2 38	8 29	3 11	10 »	7 3	1 53	7 3	1 53			
4	44	soir, omnibus-mixte.	1 20	3 49	9 »	3 27	9 17	3 59	10 52	7 56	2 40	7 56	2 40			
10	24	express-poste.	2 3	4 18	9 29	3 53	9 45	4 25	11 18	8 38	3 6	8 38	3 6			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			3 17	5 16	10 24	4 34	10 20	4 56	11 50	9 24	3 45	10 3	9 24	3 45		

Étude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**UNE MAISON**  
Située au Coudray-Macouard, route de Saumur,  
Actuellement occupée par les époux GUIGNON, et servant d'hôtel;  
Comprenant :  
Un rez-de-chaussée, un premier étage, vastes écuries, grange, hangar, cour et jardin.  
S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (538)

Agence des Ventes et Locations  
**L. RENARD**  
56, rue de Bordeaux, Saumur.

**A VENDRE**: Belles propriétés de produit et agrément, maisons, clos de vigne, petites closieries.  
**A LOUER**: Maisons, appartements et chambres.  
Placements de fonds.  
Recouvrements de toute nature.  
Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M. L. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (539)

**A VENDRE**  
OU A ARRENTER  
**UNE MAISON**  
Avec JARDINS  
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.  
S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

**ON DEMANDE**  
Un garçon de magasin, de 20 à 25 ans, munis de très-bonnes références.  
S'adresser à la Ville de Paris.

**A VENDRE**  
**QUATRE CHEVAUX DE 4 A 8 ANS**  
Belles allures,  
S'attelant et se montant très-bien.  
S'adresser, pour traiter, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur.

**A VENDRE**  
**UN BON CHIEN D'ARRÊT**  
Très-bien dressé,  
Agé de deux ans et demi.  
S'adresser à M. HUBERT, garde-particulier, à Milly. (542)

**A VENDRE**  
**CHIEN ET CHIENNE**  
Race anglaise,  
Très-bien dressés.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**MAGNIFIQUE CHIEN DE GARDE**  
Race Montagne.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**DEUX CHIENNES D'ARRÊT**  
Agées de 8 mois, qualité supérieure.  
S'adresser à M. François MABLEAU-DAVID, à Saint-Nicolas de Bourgueil.

**A VENDRE**  
**2 CHIENS DE CHASSE COUCHANTS**  
Bien dressés,  
Vente à garantie.  
S'adresser à M. DALLERIT, propriétaire à Courchamps. (527)

**A VENDRE**  
**MAISON**, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Foire.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M. CRUPIN, facteur.

**M. BEUROIS-PERDOUX**  
Prévient les négociants qu'à partir de ce jour, il ne paiera aucune fourniture prise par qui que ce soit pour le compte de sa maison. (534)

**M. ANJUBAULT**, chirurgien-dentaire, liste, rue Beaurepaire, 1, Saumur. — Consultations tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir.

**UN MÉNAGE** demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.  
S'adresser à M. DUPUIS-LAROCHE, à Saint-Lambert. (545)

**UN MÉNAGE** demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

**45,000 fr.** à placer pour 6 mois sur signature de propriétaires ou commerçants solvables. — Ecrire franco à M<sup>me</sup> JUBEL, 16, place Sainte-Anne, à Reunes. (537)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
En totalité ou par parties,

**UNE PORTION DE MAISON**  
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,  
Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;  
Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.  
S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

**MACHINES A COUDRE**  
De tous systèmes.

**BOULITTE**  
ARMURIER  
SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.  
**L'EXCELSIOR**  
Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.  
Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.  
C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.  
La maison se charge de toutes les réparations.

**GRANDS MAGASINS**  
DE  
**l'Épicerie Moderne**  
Rue et Place du Marché-Noir.  
**L. ALLORY**  
SAUMUR.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
**PRIX MODÉRÉS.**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**Billet Franc**

**LOTÉRIE de l'EXPOSITION d'AMSTERDAM**

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1883, N° 10

6,000,000 de BILLETS FORMANT 30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune

Cette Loterie donne en Lots:

<b>Six Gros Lots</b>	6 Lots Report... 500.000 <sup>f</sup>	216 Lots Report... 1.430.000 <sup>f</sup>
1 Gros Lot d'une valeur de 200.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 10,000 <sup>f</sup> ... 300.000 <sup>f</sup>	360 Lots d'une valeur de 1,000 <sup>f</sup> ... 360.000 <sup>f</sup>
2 Gros Lots d'une valeur de 100.000 <sup>f</sup> ... 200.000 <sup>f</sup>	60 Lots d'une valeur de 5,000 <sup>f</sup> ... 300.000 <sup>f</sup>	900 Lots d'une valeur de 500 <sup>f</sup> ... 450.000 <sup>f</sup>
1 Gros Lot d'une valeur de 50.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 4,000 <sup>f</sup> ... 120.000 <sup>f</sup>	1740 Lots d'une valeur de 200 <sup>f</sup> ... 348.000 <sup>f</sup>
2 Gros Lots d'une valeur de 25,000 <sup>f</sup> ... 50.000 <sup>f</sup>	30 Lots d'une valeur de 3,000 <sup>f</sup> ... 90.000 <sup>f</sup>	3490 Lots d'une valeur de 100 <sup>f</sup> ... 349.000 <sup>f</sup>
6 Gros Lots Reporté... 500.000 <sup>f</sup>	60 Lots d'une valeur de 2,000 <sup>f</sup> ... 120.000 <sup>f</sup>	1260 Lots d'une valeur de 50 <sup>f</sup> ... 63.000 <sup>f</sup>
	216 Lots Reporté... 1.430.000 <sup>f</sup>	7,966 Lots Valeur 3.000.000

Il y a SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX LOTS d'une Valeur de TROIS MILLIONS

**TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION**

LES 30 SÉRIES en dehors des Lots qui leur sont affectés CONCOURRONT au TIRAGE DES SIX GROS LOTS

VENTE AU DÉTAIL : dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. VENTE EN GROS : adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.



# ELECTIONS DU 12 AOÛT

## RÉSULTATS COMPLETS PAR COMMUNES

### CONSEILLERS GÉNÉRAUX

ANGERS (SUD EST) — M. ROBERT

Inscrits	volants	Robert	Angry
4.347	2.659	1.697	767
1.584	908	517	844
432	300	137	162
318	218	88	122
6.681	4.075	2.439	1.885

ANTON DE CHALONNES-SUR-LOIRE — M. CHEVALIER

Inscrits	volants	Chevalier
1.139	1.139	1.104
350	284	281
413	330	324
509	509	324
649	649	311
391	391	313
2.381	2.381	2.539

ANTON DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE — M. STAUDEAU

Inscrits	volants	Emery	de Chemallier
511	248	105	138
801	228	128	98
838	179	106	68
85	74	21	53
308	180	107	70
636	452	249	198
468	296	71	244
432	296	85	208
432	697	358	311
1.012	215	58	166
349	75	7	68
94	222	145	76
348	180	614	129
785	614	75	16
147	235	189	45
289	175	63	112
285	75	68	66
198	141	38	101
6.476	4.500	2.297	2.142

ANTON DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE — M. STAUDEAU

Inscrits	volants	Stauden
716	568	628
580	262	200
346	166	131
441	198	166
384	84	214
211	211	195
3.445	2.415	1.732

ANTON DE BAUGÉ — M. BENOIST

Inscrits	volants	Benoist	Donoy-Perrault
920	695	295	379
249	183	136	68
52	35	22	18
485	331	224	94
408	291	174	84
234	170	109	60
247	184	108	79
482	282	215	67
234	169	135	34
89	53	35	17
65	45	29	16
134	88	48	84
95	88	48	84
438	298	195	98
214	156	125	31
4.338	3.033	1.858	1.132

ANTON DE DUREL — M. BILLIÈRE

Inscrits	volants	Billière
235	132	52
438	294	144
950	756	426
354	254	75
185	138	64
197	146	63
674	482	245
377	280	176
3.410	2.522	1.141

ANTON DE NOYANT — M. VARILLON

Inscrits	volants	Varillon
270	149	137
194	128	110
244	139	57
88	61	48
76	60	48
208	119	108
171	134	130
239	148	146
213	124	107
70	52	52
145	104	125
188	104	101
480	245	212
78	68	86
3.108	1.959	1.732

ANTON DE SEIGRES — BALLOTAGE

Inscrits	volants	Trotier	de Rochebonne
314	220	70	136
110	91	45	39
175	138	49	84
109	89	8	78
170	132	77	50
390	268	188	168
157	135	100	34
492	400	171	189
165	142	78	54
109	91	26	66
288	184	60	100
118	94	73	15
419	327	192	108
2.396	2.301	1.020	1.120

ANTON DE CHOLET — MARIE-BAUDRY

Inscrits	volants	Marie-Baudry	Bacon
177	137	44	98
303	243	135	108
2.913	1.945	61	957
288	209	179	148
531	383	179	202
148	131	59	62
180	108	33	75
476	374	117	232
454	371	140	193
191	160	42	107
691	492	131	257
499	338	181	206
484	369	116	252
8.214	6.203	3.193	2.992

ANTON DE MONTREVAULT — M. DU RMAU

Inscrits	volants	du Rmau
170	85	80
568	338	320
331	244	130
354	323	323
617	290	286
232	164	145
516	278	273
408	213	212
479	388	197
420	280	186
289	228	254
4.433	2.538	2.436

ANTON DE DOUÉ — BINEAU

Inscrits	volants	Maillet	Bineau
149	107	59	48
239	201	91	109
218	146	53	91
339	307	173	132
903	710	403	304
60	43	22	22
276	180	87	108
256	179	82	147
676	899	135	254
419	122	44	62
118	114	114	162
4.049	2.985	1.869	1.609

ANTON DE GENNES — M. GRIGNON

Inscrits	volants	Grignon
279	225	81
181	139	31
280	229	158
168	148	87
275	197	96
635	409	245
209	180	38
205	184	144
63	55	49
176	141	6
264	192	83
2.635	2.097	915

ANTON DE SAINT-FLORENT-LE-VIEUX — M. ARNOUS RIVIÈRE

Inscrits	volants	Bellard	Arnous-Rivière
174	117	22	95
917	156	57	117
214	169	9	155
397	338	13	832
661	498	86	410
330	268	26	242
337	294	36	226
232	189	2	187
476	359	132	235
961	635	608	129
982	685	296	433
5.071	3.678	1.082	2.574

SAUMUR (NORD-OUEST) — M. HARAN

Inscrits	volants	Haran
729	350	315
372	289	250
632	234	216
324	214	205
611	320	307
2.668	1.407	1.293

ANTON DE GANDÉ — M. DE ROCHEBOUET

Inscrits	volants	de Rochebouet
456	285	266
508	328	264
429	284	319
560	324	320
443	325	312
511	377	377
2.902	1.938	1.819

SAUMUR (SUD) — M. DUBY

Inscrits	volants	Duby
61	27	19
346	194	154
192	62	55
178	106	85
257	175	187
484	315	289
868	381	172
241	155	149
162	123	118
142	80	71
2.567	1.138	1.111
211	118	102
280	139	135
297	119	103
100	60	58
5.836	3.050	2.788

ANTON DE POTANON — M. GUIBOURG

Inscrits	volants	Guibourg
180	67	88
285	78	90
99	66	10
64	19	45
60	35	24
220	78	141
294	78	165
402	248	165
172	48	78
217	84	79
237	32	130
684	326	355
94	29	50
168	91	135
120	56	33
3.546	1.024	1.474

ANTON DE SÈGRE — M. D'ANDIGNÉ

Inscrits	volants	D'Andigné
177	102	97
347	220	220
189	140	137
308	169	142
130	93	89
177	111	105
216	147	142
165	143	145
92	55	52
260	119	114
185	118	98
318	235	234
307	210	206
179	103	98
837	451	385
3.897	2.415	2.281

**LES LANGOUSTES ÉLECTORALES**

Si les réactionnaires n'ont pas voulu les révoquer, ils ont dû se résigner à leur élection.

Dans un canton du Finistère, à Ouessant, deux candidats étaient en présence : M. Sulpice, maire d'Ouessant, présenté par les réactionnaires, et le comte de Kergriston, présenté par les républicains démocrates.

M. de Kergriston a été élu ; mais pour arriver à ce résultat, il n'a reculé devant aucune manœuvre.

L'Union républicaine des Finistères publie, à ce sujet, les quelques détails suivants que voici :

« Dans une prodigieuse tempête par une journée bien entrecroisée, M. de Kergriston fit ce qu'il faut pour donner aux consommateurs le pain à meilleur marché ; il acheta des veaux de quelques pièces de monnaie ; il installa un bœuf dans la solitude, ne peut pas trop sur ce malheureux. Et maintenant encore, il y a toujours à boire et à manger, en certains endroits, gratis et pro Deo, à la disposition de ceux qui vont diminuer à chasser les langoustes de M. le comte.

« Ce n'est pas tout. Le descendant des croisés s'est inscrit marchand de langoustes, et marchand comme il n'y en a guère. D'accord avec un nommé Martin, adjoint réactionnaire de la commune de Landunvez, il achète les langoustes 18 fr. la douzaine et il les revend 15 fr. Pendant ce rattrape-t-il sur la quantité.

« Pour le transport de ces crustacés éleotaires, le noble négociant a fait, à Ouessant, l'acquisition d'une chaloupe et, de plus, il a passé des marchés, pour trois mois seulement, lui pas été, avec une soixantaine de bateaux de pêche au moulin.

« Vous croyez que nous sommes au bout de notre énumération d'entreprises commerciales ? Erreur. Sans crainte de laisser choir son blason dans la monarchie, M. de Kergriston s'est en quelque sorte établi épicer, car il fait vendre du filin, des casses, des provisions de toutes sortes.

« Nous n'inventons rien, nous affirmons l'exactitude de ce que nous rapportons. Mais la bouquie, le voici :

« Le candidat a fait apporter dans l'île, et par des patrons indifférents, entre autres le fils et le neveu du juge de paix, six cents cordes de bois qui ne sont distribuées que si le vote lui est favorable. Six cents cordes de bois, à Ouessant, c'est quelque chose, et dame, vous savez, ça tape dans l'œil. Bien que manches, les bâches ont quelquefois de l'éloquence. Les manœuvres de l'île en révalet. Ainsi leurs efforts tendent-ils à faire voter leurs hommes pour elles.

« Les langoustes électorales dépassent de

**LES BALLOTTAGES**

Voici les résultats des scrutins de ballottage qui ont eu lieu hier dans notre département :

Consent général. — *Sèches* : M. Henri Trotier, rép., 1.056 voix ; M. G. de Rochebonne (Elu), 1.232 voix.

Consent d'Arzonnessement. — *Angers Nord-Ouest* : M. Bichon, rép., 1.623 voix ; M. Alfred Laboulais, mon. (Elu), 1.686 voix. — *Beaumont* : M. Heaue, rép., 1.141 voix ; M. Quélin, mon. (Elu), 1.500 voix. — *Sèches* : M. Lucien Boré, rép. (Elu), 1.153 voix ; M. Laté, 1.114 voix.

Dans le canton de Sèches, nous perdons le siège au Conseil général et nous gagnons le siège au Conseil d'arrondissement.

Nous regrettons beaucoup l'échec de M. Trotier, qui aurait fait un excellent conseiller général.

Dans le canton Nord-Ouest d'Angers, il aurait suffi d'un déplacement de treize-

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DÉPARTEMENTALE

L'abondance des matières nous oblige de remettre, à notre prochain numéro, la suite de notre feuilleton, *la Petite Duchesse*.

# LE PATRIOTE DE L'OUEST

QUINZE CENTIMES

Dimanche 19 et Lundi 20 Août 1883

Paraissant tous les jours, le Dimanche excepté

## ABONNEMENTS

Un An 40 fr. — Six Mois 20 fr. — Trois Mois 10 fr. — Un Mois (à titre d'essai) 3 fr.  
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Angers, le 20 Août

Les réactionnaires, surtout ceux qui voulaient faire croire que le pays partageait leur répulsion pour la République, sont consternés du résultat des élections départementales.

La France est profondément attachée aux institutions républicaines et n'a aucune envie de se replacer sous le joug d'un maître. Les réactionnaires font de ne pas le croire, et ils accusent le gouvernement d'avoir seul causé leur échec; l'administration préfectorale, s'écrient-ils sur tous les tons, a exercé une pression scandaleuse sur les consciences; elle a pratiqué la candidature officielle.

C'est faux, absolument faux, et nous ne comprenons pas que des réactionnaires aient osé formuler un pareil reproche; les périodes du 24 mai et du 16 mai ne sont pas si éloignées qu'ils aient pu les oublier. C'est sous les deux gouvernements de combat que nous avons vu reparaître pour la dernière fois la candidature officielle; elle fut pratiquée par les réactionnaires qui se plaignent aujourd'hui avec une audace, une effronterie, un cynisme dignes des plus mauvais jours de l'empire; on peut même dire que les Broglie et les Fourton surent jouer de la candidature officielle avec un art plus accompli que les gans du régime impérial. Personne n'a cubité ce préfet qui supprimait d'un trait tous les débits d'un département; personne n'a oublié cette guerre déloyale faite à la presse républicaine et à ceux qui la répandaient; personne n'a oublié les

sère 2 sièges sur 45; dans le Loir-et-Cher 2 sièges sur 24; dans l'Ariège 2 sièges sur 20; dans les Vosges 2 sièges sur 29.

Dans la Haute-Savoie il n'y a plus que 3 réactionnaires sur 28; dans l'Yonne 3 sur 37; et dans la Seine-et-Marne 3 sur 28.

Les réactionnaires sont réduits à 4 sur 36 dans l'Ain; 4 sur 37 dans l'Aisne; 4 sur 30 dans la Loire; 4 sur 28 dans la Meuse; 4 sur 29 dans le Rhône.

Il n'y a plus que 5 réactionnaires dans chacun des départements suivants: Aude sur 31 membres; Côte-d'Or sur 36; Creuse sur 25; Corrèze sur 29; Haute-Saône sur 28; Savoie sur 29.

Dans plusieurs départements, les réactionnaires ne sont même plus représentés au Conseil général.

Il est donc bien démontré que le pays s'identifie de plus en plus à la République.

Voilà comment se réalisent les prédictions de Messieurs les royalistes.

J. PEYCHEZ.

## NOUVELLES POLITIQUES

On lit dans le *Journal officiel*:

Le président de la République vient de recevoir la réponse de Sa Majesté britannique aux lettres qui ont mis fin à la mission que M. Tissot remplissait auprès de Sa Majesté, en qualité d'ambassadeur de la République française.

Une dépêche de Lille annonce que M. Jules Dubouché...

On se souvient que M. Paul de Cassagnac a été frappé de l'exclusion temporaire pour avoir, dans la séance du 9 juillet, outragé le président du conseil, et que M. de la Rochefoucauld a été frappé de la censure pour avoir dit, dans la séance du 10 juillet, que la Fête Nationale du 14 Juillet était la fête de l'assassinat.

Chaque affiche doit être placardée à raison de deux cents exemplaires. Ceux-ci sont imprimés, par ordre du président de la Chambre, aux frais du député frappé et transmises au ministère de l'Intérieur, qui les fait apposer dans les communes de la circonscription.

On a dû cette fois retarder l'affichage parce que MM. Paul de Cassagnac et de La Roche foucauld étaient conseillers généraux sortants dans leurs départements respectifs et qu'on n'a pas voulu paraître influencer le vote des électeurs en affichant les placards pendant la période électorale.

Le conseil départemental de l'instruction publique vient de prononcer une suspension de six mois contre le sieur Ollier, en religion frère Hippolyte, instituteur adjoint à l'école libre de Thiers, pour sévices envers ses élèves. La censure a été ensuite prononcée contre le sieur Barthélemy, en religion frère Geran, directeur de ladite école.

L'organe de M. Ruiz Zorrilla, *El Porvenir* (l'*Avenir*), vient d'être frappé d'une amende de 500 francs, pour la publication d'un article critiquant la politique actuelle en Espagne.

Les journaux sont bâillonnés de la belle façon. Les nouvelles de l'insurrection qu'ils publient leur sont adressées par le gouvernement, avec ordre de les insérer.

Voilà comment la monarchie espagnole entend la liberté de la presse.

Nos journaux royalistes, qui se posent en défenseurs de la liberté, ne vont-ils pas protester contre ces façons réactionnaires?

*Mal des Débats* s'efforcent de démontrer que la victoire des républicains du gouvernement n'entraîne pas l'approbation de leur politique. Vous n'avez réussi, disent-ils, qu'en ménageant vos adversaires, en conduisant pas jusqu'au bout votre politique contre le clergé, en n'appliquant pas avec vigueur votre loi sur la laïcisation de l'enseignement, vous agitez sagement en mettant fin à la guerre religieuse et en usant avec une extrême modération de la loi sur la magistrature.

De l'autre côté, on tient naturellement un langage différent. Si l'on en croit la *Justice*, le *Radical*, l'*Intransigeant*, le vote des départements prouverait jusqu'à l'évidence que le pays n'a peur d'aucune réforme et qu'on pourrait sans inconvénient mettre en pratique les programmes de l'extrême gauche.

Ces deux interprétations sont également exagérées. Les ménagements dont on a usé envers le clergé ne l'ont rendu ni plus libéral ni plus patriote. Il est établi que, dans un grand nombre de cantons, les curés se sont jetés avec passion dans l'arène électorale et ont affiché, comme auparavant, leur antipathie pour la République.

La magistrature ne se montrerait pas moins incorrigible, et le ministère aura raison d'user de toutes les armes que la loi lui donne contre les juges attachés aux anciens régimes. Si vous ne pouvez vous résoudre à servir loyalement la République, faites comme les légitimistes ultérieurs après 1830, donnez votre démission. L'extrême gauche n'a pas plus raison que le centre gauche dans ses prétentions. Le pays n'a certainement pas peur des réformes, il réclame une politique résolument progressive, à une condition cependant, c'est que l'on ne se contente pas

nouveaux débouchés à notre industrie, en développant notre empire colonial, en dirigeant le courant de notre activité nationale vers l'extérieur, voilà le plus pressé aujourd'hui. C'est bien beau la politique pure, mais quand nos fabrications se sont arrêtées, ruinées par la concurrence étrangère, quand notre agriculture ne pourra plus lutter contre l'invasion des blés russes, américains, indiens, du bétail allemand, polonais ou piémontais, à quoi nous serviront nos belles réformes constitutionnelles, nos polémiques sur la question judiciaire ou la question religieuse? Le pain quotidien, voilà pour les individus la première nécessité de la vie. Or, on n'assure le pain quotidien aux peuples que par de bonnes finances et une bonne politique économique. Aux affaires politiques, aux questions de travail, d'industrie, de commerce, de transport, de navigation! voilà ce que réclame la situation de la France, voilà quel doit être le cri de guerre de ses ministres et de ses représentants.

UN SPECTATEUR.

## Affaires du Tonkin

Le blocus du littoral du Tonkin est un fait accompli; les bâtiments chinois sont soumis à la visite de nos navires de guerre et activement surveillés. Deux corvettes cuirassées et les canonnières, placées sous les ordres de l'amiral Courbet, bloquent étroitement l'entrée de la rivière de Hué. Nos troupes vont occuper les forts qui commandent l'entrée de la rivière. A cette occupation se bornent, pour le moment, nos opérations militaires, le débordement des canaux et les pluies continuantes interrompent toute communication à l'intérieur.

En conséquence, c'est à tort que l'on a supposé que le blocus du littoral du Tonkin...

## INSERTIONS

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, et place de la Bourse, 8, est seule chargée, à Paris de recevoir les annonces pour le journal. — Les annonces locales et des départements limitrophes sont reçues dans nos Bureaux.

Annances : 30 cent. la ligne. — Réclames, de gré à gré.

tion d'un certain nombre d'enfants de nos deux provinces, nous avons assumé de nouveaux devoirs; nous avons contracté envers nos pupilles l'engagement de les conduire au terme de leurs études ou de leur apprentissage, et de les mettre en état de gagner leur vie et d'être utiles à leur pays. C'est une partie de notre tâche qui nous est spécialement chère; nous considérons comme notre premier devoir de contribuer à la France le plus grand nombre possible de citoyens et de soldats de cette population patriote et fidèle.

Pour réaliser ce programme, nous avons besoin d'être aidés par nos concitoyens, le concours de quelques amis dévoués de la cause alsacienne nous a valu une précieuse ressource. Le 19 mai 1879, le Conseil municipal de la petite commune de Luné (Charente) a décidé de s'affilier à l'Association d'Alsace Lorraine. Cet exemple a trouvé des imitateurs: 300 communes, de toutes les parties du territoire français, parmi lesquelles Amiens, Angoulême, Nancy, Nantes, Brest, Besançon, le Havre, etc., etc., sont à cette heure inscrites à l'Association d'Alsace-Lorraine et lui versent leur cotisation. Si cet exemple se généralisait, l'avenir de notre œuvre serait assuré.

On devient membre de l'Association en s'engageant à lui verser une cotisation minima de 12 fr. par an. Il n'est guère de commune qui ne puisse s'imposer ce léger sacrifice. En faisant acte d'adhésion à l'Association, en insérant leur modeste cotisation à leur budget, les conseils généraux, les conseils municipaux font une œuvre patriotique. L'adhésion des départements, celle de quelques milliers de communes de France, sans imposer de charges appréciables à personne, nous fourniraient des ressources qui trouveraient l'emploi le plus utile et le plus bienfaisant.

Elles nous donneraient en même temps une force morale incomparable. Nous ne lions pas, en effet, notre tâche à secourir, à aider ceux de nos compatriotes que l'infortunée Alsace a perdus, nous nous sommes